



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3859

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Attribution d'une subvention à l'association Rhône Arménie formation échanges (RAFE) pour son programme d'actions 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claïsse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3859**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Oullins

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Rhône Arménie formation échanges (RAFE) pour son programme d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lyon est de longue date le berceau d'initiatives de coopération au développement innovantes et structurantes. Engagée dans des partenariats de territoire à territoire, la Métropole de Lyon, contribue à son échelle, sur la base de ses compétences, et aussi souvent que possible en lien avec les acteurs de son territoire détenteurs d'expériences et de savoir-faire spécifiques à soutenir des projets pérennes de solidarité internationale.

La Métropole et la Ville d'Erevan, capitale de l'Arménie, ont développé un partenariat de coopération décentralisée de longue date. Les relations qui se sont nouées sont marquées par des événements importants et concrets qui témoignent du dynamisme de l'ensemble des acteurs impliqués dans le partenariat pour soutenir le développement dans de nombreux domaines : éducation, culture, francophonie, gestion urbaine, développement économique et touristique. La prise en compte de la transition écologique et du développement durable est au cœur de ces thématiques, l'Arménie est l'un des 195 États ayant signé l'accord de Paris sur le changement climatique après son adoption lors de la COP 21.

I - Contexte et objectifs

Créée en 1993, l'association RAFE est une association de solidarité internationale qui s'applique à consolider le rayonnement de Lyon à Erevan en visant à créer toutes les conditions pour permettre aux adolescents et aux adultes arméniens de recevoir une formation professionnelle de qualité. Cette réalisation est l'aboutissement de l'engagement de la communauté arménienne de Lyon au sein de la coopération entre le territoire lyonnais et Erevan. Elle découle naturellement des programmes de formation mis en œuvre depuis 1993, dans le cadre des échanges bilatéraux, et des missions préparatoires de RAFE et de la société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) pour la création d'un centre d'enseignement professionnel Franco-Arménien (CEPFA) ouvert à Erevan en 2001. Un accord d'agrément pédagogique a été signé entre le Ministère de l'éducation et des sciences d'Arménie, RAFE, en partenariat avec la SEPR et l'Ambassade de France en Arménie.

II - Renouveau de l'enseignement professionnel et développement de la francophonie

En partenariat avec la SEPR, l'association RAFE a créé un véritable outil du renouveau de l'enseignement professionnel à Erevan mettant en application les techniques et méthodes d'apprentissage lyonnaises. Des sections de formation aux métiers de la mode/couture, coiffure/esthétique, secrétariat de direction/bureautique, métiers de l'hôtellerie/restauration ainsi qu'une section de formation en prothèse dentaire ont été ouvertes et reçoivent une centaine d'élèves chaque année. L'objectif est, grâce à ces formations courtes à des métiers de services, de permettre aux jeunes arméniens touchés par un chômage de masse d'accéder plus facilement à un emploi en Arménie. Cet établissement propose un enseignement professionnel moderne et accueille des apprentis de toute l'Arménie.

Les élèves reçoivent des cours de français adaptés à leur spécialité, tandis que des enseignants de France viennent régulièrement assurer des cours grâce à l'appui de l'association RAFE et de l'école des métiers SEPR, centre de formation professionnelle initiale à Lyon et établissement partenaire du CEPFA. Les cours par

vidéo-conférence se développent également. La qualité de la formation est reconnue par les employeurs qui recrutent les diplômés dès la fin de leurs études.

Cet établissement a reçu le label d'école pilote de la part du Ministère de l'éducation et des sciences d'Arménie pour avoir ouvert de véritables perspectives de relations mobilisant pour leurs réalisations des formateurs rhônalpins spécialisés dans le domaine des métiers artisanaux. L'objectif pour le lycée est de s'inscrire dans l'évolution du système éducatif national arménien et d'être présent sur tous les niveaux de formation pertinents, être en connexion avec l'évolution des exigences du système éducatif européen et la logique du monde de l'entreprise. Ces échanges pédagogiques entre les 2 établissements à Lyon et à Erevan sont menés en français, le développement de la francophonie étant également un des objectifs poursuivis par RAFE.

Le CEPFA a été choisi depuis 2014, dans le cadre des programmes ONU pour former des réfugiés syriens arrivés en nombre à Erevan.

III - Compte-rendu et bilan 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-3077 du 5 novembre 2018, l'association RAFE a reçu une subvention d'un montant de 3 700 € pour son programme d'actions 2018.

L'association RAFE a poursuivi l'aménagement du centre d'enseignement avec des équipements tels qu'un restaurant et des chambres d'hôtes d'application afin de proposer une formation qualitative et opérationnelle pour de futurs professionnels de la filière tourisme. Le développement du potentiel économique des secteurs d'activité alimentation-gastronomie et tourisme en Arménie est devenu aujourd'hui une des priorités pour tous les interlocuteurs arméniens : Ministère de l'économie de la République d'Arménie, Ville d'Erevan, chefs d'entreprises d'Arménie, la Fondation du développement de l'Arménie et le Consulat général d'Arménie à Lyon. Dans ce contexte, le CEPFA est un acteur incontournable pour développer les compétences indispensables à l'activité touristique sur le territoire arménien.

L'association RAFE et la SA Véolia Djur, dans le cadre de leur coopération triennale avec le CEPFA, ont mis en place le plan de formations continues pour les salariés de cette entreprise selon des parcours adaptés à chacune des catégories professionnelles. Ce plan d'action a reçu l'accréditation du Ministère de l'éducation et des sciences en Arménie. L'approbation de ces référentiels par le Ministère permet de procéder à la mise en place d'une formation diplômante. Les 2 formations retenues sont celles de plombier-canalisateur et d'agent clientèle. L'enseignement général est dispensé par le CEPFA dans ses locaux et l'enseignement professionnel est dispensé dans les locaux de Véolia Djur. Cette action a été mise en place grâce au soutien de Campus Véolia de Lyon Rhin Rhône Méditerranée dont les experts sont mobilisés sur le plan pédagogique devenant les "formateurs des formateurs" pour la mise en place des stages.

En octobre 2018, dans le cadre du 17^{ème} sommet de la Francophonie organisé par l'Arménie, l'association RAFE, en partenariat avec la SEPR, a organisé la présence des enseignants et des apprentis du CEPFA sur le village de la francophonie, espace d'exposition ouvert au grand public qui a vu passer des milliers de visiteurs et les délégations officielles française et internationales.

Les actions menées par RAFE sont un facteur de rayonnement de Lyon à Erevan et d'échanges entre les 2 territoires partenaires, en Arménie. Ces actions permettent également de faire connaître de façon concrète les enjeux de la coopération et de la solidarité internationale auprès des lyonnais et des lyonnaises. Leur aboutissement est le fruit de l'engagement de la société civile lyonnaise qui a su développer des liens forts avec l'Arménie.

IV - Programme et plan de financement prévisionnel 2019

L'association RAFE et la SA Véolia Djur, dans le cadre de leur coopération triennale avec le CEPFA, vont continuer le développement du plan de formations continues pour les 1 000 salariés de cette entreprise selon des parcours adaptés à chacune des catégories professionnelles.

Une délégation d'enseignants, de responsables pédagogiques et d'apprentis de la filière restauration du CEPFA a été accueillie dans le cadre du Salon Sirha 2019 - rendez-vous mondial de la restauration et de l'hôtellerie - pour un riche programme pédagogique préparé avec la SEPR et la Ville de Lyon. À cette occasion, des contacts ont été établis avec les professionnels du secteur des métiers de bouche visant à mettre en place un programme de stages professionnels à Lyon pour les jeunes apprentis arméniens du CEPFA, ce qui est une première.

Plan de financement prévisionnel 2019

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
achats	450	subvention d'exploitation Métropole de Lyon	3 700
services extérieurs	350	subvention d'exploitation Ville de Lyon	4 700
autres services extérieurs	6 884	autofinancement RAFE	54 966
fonctionnement CEPFA	55 682		
Total	63 366	Total	63 366

La Métropole souhaite soutenir l'association RAFE afin qu'elle puisse pérenniser son action, par une participation financière de 3 700 €, montant identique à 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités pour l'année 2019.

Le versement s'effectuera en une fois, après réception d'un appel de fonds. L'association RAFE s'engage à fournir à la Métropole un bilan qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée réalisée dans le courant de l'année 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 1611-4 ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention à l'association RAFE, d'un montant total de 3 700 € pour son programme d'actions 2019.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 3 700 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.